

## BAREMES DES HONORAIRES - SERVICE TRANSACTION – BIENS IMMOBILIERS

MONTANT NET VENDEUR	MONTANT TTC*
Jusqu'à 50 000€	4 000€
De 5 001€ à 85 000€	8,0%
De 85 001€ à 110 000€	7,5%
De 110 001€ à 150 000€	7,0%
De 150 001€ à 200 000€	6,5%
De 200 001€ à 250 000€	6,0%
De 250 001€ à 300 000€	5,5%
De 300 001€ à 400 000€	5,0%
Au-delà de 400 000€	4,0%

## REVENTE SPECIFIQUE PROMOTEUR

TYPE DE BIEN	MONTANT TTC*
Appartement T1 et T2	4 000 €
Appartement T3 et T4	5 000 €
Appartement T5 et maison	6 000 €

\*Taux TV appliqué : 0%

## HORS ZONES TENDUES ET TRES TENDUES

TARIF APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

	REMUNERATION TTC**	PART PROPRIETAIRE	PART LOCATAIRE
<b>TAUX D'HONORAIRES GESTION</b>			
Taux d'honoraires de base	8 % des encaissements	8 % des encaissements	-
Garantie du paiement des loyers impayés (en sus des honoraires de base de gestion)	-	2,20 % des encaissements (sans VL) 3,70 € des encaissements (avec VL)	-
<b>TAUX D'HONORAIRES DE LOCATION</b>			
<b>LOCAUX D'HABITATION NUE OU MEUBLES (SOUMIS A LA LOI DU 06/07/1989)</b> les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire			
Honoraires d'entremise, de négociation	-	-	-
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	14% du loyer annuel	7 % du loyer annuel	7% du loyer annuel (plafonné à 8€/m <sup>2</sup> de surface habitable)
Etat des lieux d'entrée (Organisation, état des lieux, traitement)	-	3€/m <sup>2</sup> de surface habitable	3€/m <sup>2</sup> de surface habitable
<b>GESTION DU CONTENTIEUX</b>			
Honoraires de gestion du dossier contentieux (à compter du commandement de payer)	96€	96€	-
<b>DIAGNOSTICS</b>			
Réalisation des diagnostics (DPE-ERNT)	Frais réels	100 %	-
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>			
Délivrance congé locataire par voie extra-judiciaire	Frais réels	100 %	-
Etat préparatoire à la déclaration de revenus fonciers	-	-	-
Déclaration de TVA	-	-	-
Gestion de sinistre (déclaration, établissement devis, expertise) HORS GLI	-	-	-
Suivi administratif et financier des gros travaux dépassant le cadre de l'entretien Honoraires de constitution, de suivi, de dossiers de type ANAH, PACT HABITAT Autres prestations occasionnelles	-	-	-
<b>AUTRES LOCAUX / BOX / PARKING</b>		115 € horaires de location et de rédaction part propriétaire et part locataire	
<b>VACATION HORAIRE</b>			
Heures ouvrables 09h00 – 12h30 / 13h30-17h30	96 €	96 €	-
Hors heures ouvrables avant 09h00 et après 17h30	120 €	120 €	-
<b>BAIL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL</b>			
(bail, avenant et renouvellement)			
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie (sur le loyer annuel HT x 9 ans)		0.72 %	0.72 %
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale		490.04 €	490.04 €
<b>A charge du locataire :</b>			
Honoraires de location (sur le loyer hors taxes et hors charges de la 1 <sup>ère</sup> période triennale)		12.00 %	

Les montants indiqués correspondent à ceux prévus par le décret N°2014-890 du 01 août 2014 et pourront faire l'objet d'une révision chaque année dans les conditions définies par le décret.

Le T% actuel de TVA de 0 % étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

## HORS ZONES TENDUES ET TRES TENDUES

TARIF APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

	REMUNERATION TTC**	PART PROPRIETAIRE	PART LOCATAIRE
<b>TAUX D'HONORAIRES GESTION</b>			
Taux d'honoraires de base	8 % des encaissements	8 % des encaissements	-
Garantie du paiement des loyers impayés (en sus des honoraires de base de gestion)	-	2,20% des encaissements (sans VL) 3,70% des encaissements (avec VL)	-
<b>TAUX D'HONORAIRES DE LOCATION LOCAUX D'HABITATION NUE OU MEUBLES (SOUIS A LA LOI DU 06/07/1989) les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire</b>			
Honoraires d'entremise, de négociation	-	-	-
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	17% du loyer annuel	8,5 % du loyer	8,5% du loyer annuel (plafonné à 8€/m <sup>2</sup> de surface habitable)
Etat des lieux d'entrée (Organisation, état des lieux, traitement)		3€/ m <sup>2</sup> de surface habitable	3 / m <sup>2</sup> de surface habitable
<b>GESTION DU CONTENTIEUX</b>			
Honoraires de gestion du dossier contentieux (à compter du commandement de payer)	96€	96€	-
<b>DIAGNOSTICS</b>			
Réalisation des diagnostics (DPE-ERNT)	Frais réels	100 %	-
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>			
Délivrance congé locataire par voie extra-judiciaire	Frais réels	100 %	-
Etat préparatoire à la déclaration de revenus fonciers	1 lot : 55 € entre 2 et 10 lots : 75€ plus de 10 lots : 100€	1 lot : 55 € entre 2 et 10 lots : 75€ plus de 10 lots : 100€	-
Déclaration de TVA	-	-	-
Gestion de sinistre (déclaration, établissement devis, expertise) HORS GLI	Vacation horaire	Vacation horaire	
Suivi administratif et financier des gros travaux dépassant le cadre de l'entretien Honoraires de constitution, de suivi, de dossiers de type ANAH, PACT HABITAT Autres prestations occasionnelles	Vacation horaire	Vacation horaire	-
<b>AUTRES LOCAUX / BOX / PARKING</b>	115 € honoraires de location et de rédaction part propriétaire et part locataire		
<b>VACATION HORAIRE</b>			
Heures ouvrables 09h00 – 12h30 / 13h30-17h30	96 €	96 €	-
Hors heures ouvrables avant 09h00 et après 17h30	120 €	120 €	-
<b>BAIL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL</b>			
(bail, avenant et renouvellement)			
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie (sur le loyer annuel HT x 9 ans)		0.72 %	0.72 %
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale		490.04 €	490.04 €
<b>A charge du locataire :</b>			
Honoraires de location (sur le loyer hors taxes et hors charges de la 1 <sup>ère</sup> période triennale)		12.00 %	

Les montants indiqués correspondent à ceux prévus par le décret N°2014-890 du 01 août 2014 et pourront faire l'objet d'une révision chaque année dans les conditions définies par le décret.

Le T% actuel de TVA de 0 % étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

- 2 lots et plus : à partir de 65€ et 15€ pour 1 parking